

Les mercredis de  
**L'INET à Paris**

UN ÉVÉNEMENT DÉDIÉ AUX CADRES  
DE DIRECTION TERRITORIAUX !

## **Dossier documentaire**

# Services sociaux d'intérêt général : que prépare l'Europe ?

## **> 23 mars 2011**

Dossier réalisé par le Centre de ressources documentaires de la délégation  
régionale Première Couronne du CNFPT

L'expression de Service d'intérêt général (SIG) a été créée par l'Union européenne. Elle vise à recouvrir de la façon la plus large possible les différentes acceptions nationales du terme « service public ». Le document 1 proposé dans ce dossier (*50 questions, les services d'intérêt général en droit communautaire paru dans le Courrier des maires, n°223, avril 2009*) présente en 50 points cette notion.

La transposition de la directive européenne en droit français est traitée dans le document 2 (*Directive Services : la transposition très controversée paru dans TSA, in : TSA magazine, février 2010, p.10 – 12*) et les questions de financement dans le document 3 (*Services publics : clarifier le financement des SIEG paru dans Maires de France, in : Maires de France, septembre 2010, p. 22 - 23*).

La notion de Service social d'intérêt général (SSIG) est reconnue pour la première fois par la Commission européenne dans son Livre blanc sur les services d'intérêt général de 2004 au moment de la discussion de la directive Bolkenstein (directive services). Il fut annoncé que les SSIG feraient l'objet d'une directive spécifique... Ces services relèvent de services à la personne, qui répondent aux besoins vitaux indépendamment du niveau de richesse et de revenus des usagers. Ils participent à la cohésion sociale en favorisant la lutte contre les discriminations, l'égalité des sexes et des chances, la protection de la santé et l'amélioration du niveau de vie. Ces services fondés sur le principe de solidarité, dépendent fortement de financement public et sont souvent ancrés dans des traditions locales pour en garantir la proximité. Les SSIG présentent une réelle spécificité : ils ne sont ni exclusivement sociaux, ni qualifiés de « marchands ». Le document 4 présente un schéma de présentation globale qui positionne les SIG et les SSIG (*Source : [www.ssig-fr.org](http://www.ssig-fr.org)*). Le document 5 apporte un éclairage sur la place des SSIG dans le cadre global des SIG (*Les services sociaux d'intérêt général, in : Actualité Juridique Collectivités Territoriales, octobre 2010, p.55 – 68*).

Le droit communautaire applicable aux SIG et aux SSIG est précisé dans le document 6 (*Les services sociaux d'intérêt général, in : Contrats Publics, octobre 2010, p.17 – 49*).

Les documents 7 (*La gestion des SIEG par les collectivités territoriales, in : Courrier des maires, novembre 2010, p.10 – 13*) et 8 (*SSIG : les collectivités face aux exigences communautaires, in : Les cahiers juridiques, n°136 de mars 2010*) abordent la question de la

gestion de ces services par les collectivités : les contraintes juridiques et les aspects financiers.

Les trois textes suivants proposés dans ce dossier font état des discussions qui ont eu lieu les 26 et 27 octobre dernier à l'occasion du 3<sup>ème</sup> forum des SSIG sous la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Ces documents (*document 9 – Un avenir bien délicat pour les SSIG, in : CIDES.fr, décembre 2010; document 10 – Union européenne : nouveau cadre en vue pour les services sociaux d'intérêt général (SSIG), in : Revue Lamy des collectivités territoriales, décembre 2010, p. 63 ; document 11 – note du contexte général, Les services sociaux d'intérêt général : Au cœur du modèle social européen, in : [www.uriops.alsace.asso.fr](http://www.uriops.alsace.asso.fr), septembre 2010*) permettent de prendre connaissance des recommandations qui ont été formulées dans le contexte du plan de relance du marché intérieur actuellement en débat au Parlement européen. La question de la compatibilité des obligations de service public avec les règles de concurrence a été débattue. Michel Barnier a insisté sur la nécessité de renforcer la dimension sociale du marché.

Le document 12 (Les services publics d'intérêt général, in : *Europolitique*, 1<sup>er</sup> mars 2011, p.15 – 20) fait le point sur les services de proximité ou services publics, en évoquant, qu'ils sont les grands absents des chantiers importants de l'agenda européen tel que la stratégie UE 2020 (*Les services publics d'intérêt général paru dans Europolitique en mars 2011*)

La mandature 2009-2014 et la Présidence belge de l'Union européenne ont permis la mise en place de nombreux débats et nombre d'actions autour de la question des SSIG. Des réflexions se poursuivent notamment autour de la question d'un cadre qualité ou d'un cadre juridique spécifique afin de clarifier les règles et simplifier les procédures.

## **BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE**

*Les documents signalés sont disponibles (consultation ou emprunt des ouvrages pour les personnes inscrites au CRD). Ils sont classés par ordre antéchronologique.*

Titre : **Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre concurrence.**  
Éditeur : CAHIER DE LA SOLIDARITE, (2011-n°27), série Cohésion sociale et économie sociale  
Date : 2011

Titre : **Europe : une nouvelle chance pour le service public !**  
Auteur : BAUBY Pierre/CASTEX Françoise  
Éditeur : JEAN JAURES FONDATION  
Date : 2010

Titre : **Mission relative à la prise en compte des spécificités des services d'intérêt général dans la transposition de la directive « services » et l'application du droit communautaire des aides d'état.**  
Auteur : THIERRY Michel  
Éditeur : LA DOCUMENTATION FRANCAISE  
Date : 2009

Titre : **L'europe va-t-elle démanteler les services publics.**  
Auteur : SAVERY Gilles  
Éditeur : EDITIONS DE L'AUBE  
Date : 2005

## SITES UTILES

**Site de la Commission Européenne**

<http://ec.europa.eu>

**Services sociaux d'intérêt général**

<http://www.ssig-fr.org/>

**Europolitique (le quotidien des affaires politiques)**

<http://www.europolitique.info/>

**Comité européen des services de liaison sur les services d'intérêt général**

<http://www.celsig.org/>

**Comité européen des associations d'intérêt général (CEDAG)**

<http://www.cedag-eu.org/>

**Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)**

<http://www.afccre.org/fr>

**Fondation syndicale européenne des services publics (EPSU)**

[http://www.epsu.org/IMG/pdf/EPSU\\_sheets\\_090201\\_FR.pdf](http://www.epsu.org/IMG/pdf/EPSU_sheets_090201_FR.pdf)

**Résolution 2010/2053 INI du Parlement européen du 15 février 2011** sur la mise en œuvre de la directive sur les services 2006/123/CE

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2011-0051+0+DOC+XML+V0//FR>

**Maison européenne des pouvoirs locaux français**

15 recommandations du 3ème Forum SSIG organisé les 26 et 27 octobre à Bruxelles. (7 décembre 2010)

[http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?arb\\_n\\_id=82&doc\\_n\\_id=609](http://www.pouvoirs-locaux-francais.eu/documents/?arb_n_id=82&doc_n_id=609)

**Troisième forum sur les services sociaux d'intérêt général**, les services sociaux d'intérêt général : au cœur du modèle sociaux d'intérêt général : au cœur du modèle social européen ; note de contexte général – Bruxelles, Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, Service Public Fédéral Sécurité Sociale, (20 septembre 2010)

[http://www.socialsecurity.fgov.be/eu/fr/agenda/26-27\\_10\\_10.asp](http://www.socialsecurity.fgov.be/eu/fr/agenda/26-27_10_10.asp)

**Secrétariat général des affaires européennes.**

Directive n°2006/123/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006, relative aux services dans le marché intérieur : rapport de synthèse sur la transposition – (20 janvier 2010)

[http://www.sgae.gouv.fr/actualites/docfiles/2010-01%20Rapport\\_synthese\\_dir\\_services.pdf](http://www.sgae.gouv.fr/actualites/docfiles/2010-01%20Rapport_synthese_dir_services.pdf)

**Décision de la Commission du 28 novembre 2005** concernant l'application des dispositions de l'article 86, paragraphe 2, du traité CE aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général ( *Journal Officiel de l'Union européenne*, 29 novembre 2005)

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:312:0067:0073:FR:PDF>

**Paquet Monti-Kroes** (comprend 3 textes de la Commission européenne adoptés en 2005)

<http://sieg.unblog.fr/glossaire/paquet/>